

**LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES ET LA
REVALORISATION DES RESSOURCES
HUMAINES EN TANT QU'AXE
STRATEGIQUE DU PARTENARIAT
EURO MEDITERRANEEN**

**EL HADI MAKBOUL
DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE
NATIONAL D'ETUDES ET D'ANALYSES POUR
LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT**

LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES ET LA REVALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES EN TANT QU'AXE STRATEGIQUE DU PARTENARIAT EURO MEDITERRANEEN

INTRODUCTION

Après les discussions et débats que nous avons entamés à Alger avec le Professeur Jean Antonio de Castro, des convergences ont émergé par rapport à la nécessité de rénover le cadre partenarial euro méditerranéen en le recentrant sur le principe d'un co-développement redéfini, fondé principalement sur la valorisation du facteur humain et l'intégration des principaux acteurs de développement. C'est dans cette optique que nous encourageons l'initiative de l'Université de Nebrija de Madrid et du Centre Européen d'études des politiques européennes et partagerons avec vous lors de ce séminaire nos préoccupations et attentes en vue de consolider cette plateforme de co-développement Méditerranéen.

Le processus de Barcelone : entre espoir et amertume

Après l'échec des accords de 1976, Barcelone est venue promouvoir le principe d'un dialogue permanent entre les deux rives et jeter les bases d'une action commune et solidaire de développement. Cette initiative novatrice de l'UE était fondée sur le principe de la prospérité partagée avec pour finalité, la construction d'une zone de partenariat et d'échanges préférentiels et stratégiques autour d'objectifs tels que :

- la définition d'un espace commun de paix et de stabilité pour le volet politique et sécuritaire ;
- la construction, par le partenariat, d'une zone de prospérité et de libre échange à l'horizon 2010 pour le volet économique et financier ;
- le rapprochement des peuples permettant des échanges entre les sociétés civiles pour le volet social, culturel et humain.

Si dans sa globalité, le processus de Barcelone représente effectivement une approche nouvelle en vue d'un partenariat novateur et une initiative ambitieuse qui se veut une tentative de créer des liens durables et solidaires entre les pays de deux rives de la Méditerranée ; dans sa réalité et sa faisabilité, le processus a échoué dans sa dimension multilatérale au profit des relations bilatérales.

Par ailleurs, les accords de partenariat demeurent encore insuffisants par manque de volonté politique et faute d'une vision renouvelée et durable adaptée à la coopération régionale et aux défis de l'heure.

En effet, face aux exigences de la mondialisation et aux différentes crises qui secouent les économies mondiales, les pays de la Méditerranée doivent prendre conscience qu'il est primordial de concevoir et de bâtir un autre modèle de partenariat qui intégrerait la valorisation des ressources humaines et le transfert des connaissances comme axe fondamental.

L'UPM une alternative pour refonder le partenariat

Proposée comme un renouveau du processus de Barcelone, l'UPM pourrait être une alternative pour la refondation globale de ce partenariat par la recherche de nouvelles voies de réflexion et d'actions et ce par une intégration plus prégnante

dans ce projet, des principaux acteurs du développement que sont la société civile, les entreprises, les universités, les chercheurs et les collectivités locales.

A cet effet, l'UPM ne peut et ne doit pas contourner la nécessité de dresser un bilan sans complaisance des expériences antérieures, tant les diverses recettes économiques, commerciales ou sécuritaires classiques mises en œuvre dans le processus de Barcelone ont abouti à des résultats mitigés dans les différents domaines et ont surtout eu pour conséquence l'élargissement de l'écart entre les deux rives.

Aujourd'hui, à l'ère du développement continu des nouvelles technologies et de l'économie fondée sur la connaissance, le transfert des savoirs et la valorisation des connaissances prennent toute leur dimension, précisément dans cette région riche d'une histoire partagée que les mouvements de populations fortes de leurs connaissances et de leurs savoirs faire n'ont pas cessé d'alimenter durant des siècles, jetant ainsi les ponts civilisationnels entre les deux rives.

Néanmoins, la mise en œuvre de ce partenariat se heurte à des contraintes majeures dont la plus importante est l'ampleur de l'écart entre les niveaux de développement des pays des deux rives et la relative faiblesse des stratégies mises en œuvre pour s'intégrer dans une économie mondiale basée sur la connaissance et les savoirs.

Ainsi, surmonter ces contraintes exige de la part des pays du sud une plus grande responsabilité dans la mise en œuvre des réformes et la modernisation de leurs institutions de base à l'effet de s'approprier les flux de connaissances et de les mettre au service du développement et de la performance avec l'appui et l'accompagnement des pays du Nord de la Méditerranée.

I- ELEMENTS CLES POUR UNE DEMARCHE COMPLEMENTAIRE ENTRE LES PAYS EURO-MEDITERRANEENS

1.1. LES ECARTS ET LES DESEQUILIBRES ENTRE LES DEUX RIVES

L'analyse de la carte actuelle des connaissances et des savoirs nous alerte sur les écarts importants qui existent entre les deux rives et qui risquent de s'aggraver si des actions énergiques du rattrapage par la modernisation et la mise à niveau notamment, ne sont pas engagées dans le cadre d'une vision volontariste intégrée et durable.

En effet, l'Union Européenne a intégré le temps mondial en s'inscrivant positivement dans la mondialisation et en étant un acteur principal dans la révolution technologique, alors que le Sud est toujours dans le temps local et espère à intégrer en partie, le temps régional avec l'appui et l'accompagnement du Nord.

Cet espoir doit grandir encore plus pour devenir une volonté et ce, grâce à une réelle prise de conscience, dans les pays de la rive sud, de l'importance du nécessaire travail sur soi, indispensable à la réussite de l'effort de rattrapage du retard qui touche plusieurs aspects.

- **Au plan de la politique européenne de la connaissance**

Le développement de la connaissance et des savoirs est au coeur de la stratégie européenne et de la redynamisation de son économie dès l'année 2000. L'action de création d'un espace européen pour la recherche se fixait comme but d'enraciner profondément la connaissance dans la société européenne et de libérer le potentiel de connaissances de l'Europe dans toutes ses dimensions. Les résultats atteints illustrent la grande avancée de l'Europe dans ce domaine :

- 1/3 des connaissances scientifiques mondiales sont d'origine européenne ;
- l'Europe délivre 2 fois plus de diplômes en sciences et ingénierie que les Etats-Unis ;
- elle se distingue également dans les secteurs de pointe : aviation civile, téléphonie mobile, ingénierie électrique et le nucléaire.

- **Au plan de l'enseignement et de la recherche/développement**

L'Union européenne a engagé un investissement accru dans l'enseignement supérieur et la recherche à 2010 avec l'affectation de 3% de son PIB contre 1,28% actuellement.

La stratégie de Lisbonne est venue renforcer ce dispositif par l'introduction de mesures supplémentaires d'aide à l'emploi, de financement des structures de recherche et développement, de création d'un institut et de développement prioritaire des mathématiques et des langues.

Le lancement d'un 7^{ème} programme cadre de recherche et développement 2007-2013 par la Commission Européenne vise, par ce biais, à accroître la croissance européenne.

Alors que le 6^{ème} programme de recherche 2002-2006 disposait d'un budget de 20 Milliards d'euros, la commission envisage de doubler les montants affectés à la recherche dans le cadre du prochain programme à 70 Milliards d'euros.

Malgré des efforts importants, la recherche et l'innovation en Algérie, est très loin de supporter la comparaison. En effet, l'Algérie a entamé 2 programmes de recherche qui ont permis de :

- mobiliser 12000 enseignants/chercheurs et de lancer 7000 projets de recherche fondamentale dont 64% au sein de l'université,
- déposer 15 brevets par les universités, démontrant ainsi la faiblesse en matière d'invention.

La réforme de l'université s'est poursuivie avec la mise en place de pôle d'excellence de 11 établissements pilotes (écoles supérieures), d'un accord programme de coopération scientifique, de l'accès aux méthodologiques et aux thématiques innovantes en relation avec des établissements européens, notamment français et de la signature de 340 accords inter universitaires internationaux autour de la mobilité humaine de haut niveau.

- **Au plan du développement des TIC**

L'Union Européenne a entamé une large diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les écoles, les universités, les administrations et les foyers avec une généralisation du haut débit. D'après un rapport de l'observatoire européen des technologies de communication (OTEC), le marché des technologies de l'information et des communications devrait devancer celui des Etats-Unis et du Japon, grâce à un taux de croissance de 4% en 2005 contre 3,3% en 2004. Par ailleurs, 40% de l'augmentation de la productivité résulte de l'utilisation des nouvelles technologies.

Dans son 7^{ème} rapport sur les technologies de l'information (TIC) le Forum économique mondial donne les classements des pays selon leurs usages des technologies d'information en se basant sur 68 critères différents. Le Danemark a confirmé sa position d'économie mondiale numéro 1 dans le domaine des TIC, suivi de la Suède et de la Suisse.

L'Europe reste un acteur important de la networked readiness, avec 11 pays parmi les 20 premiers du classement : outre le Danemark, la Suède et la Suisse cités ci-dessus, on y trouve la Finlande (6), les Pays-Bas (7), l'Islande (8), la Norvège (10), le Royaume-Uni (12), l'Autriche (15), l'Allemagne (16) et l'Estonie (20).

La position des pays du Maghreb dans le classement : la Tunisie (35^e), le Maroc (74^e), l'Algérie (88^e), la Mauritanie (97^e) et la Libye (105^e) montre le faible usage des technologies de l'information et de la communication dans cette région et la nécessité de mettre en place un plan commun pour augmenter l'usage des TIC et encourager les investissements dans ce secteur prometteur.

- **Au plan du développement des savoirs**

L'Union Européenne a encouragé la mobilité et le transfert des savoirs dans l'espace Européen à la faveur de programmes phares favorisant cette mobilité. Les programmes les plus importants sont :

- Leonardo de Vinci : pour la formation professionnelle et l'apprentissage

- Erasmus : destiné aux étudiants et enseignants se rendant dans plus de 2000 universités dans 31 pays. L'objectif à 2011 est de permettre à 3 millions d'étudiants de participer au programme Erasmus.
- Socrates : destiné aux adultes et à la promotion linguistique dans les écoles.

L'objectif de l'Union Européenne consistant à :

- permettre chaque année à plus de 100 000 personnes d'étudier ou de travailler dans d'autres pays de l'Union ;
- renforcer la mobilité et le transfert des savoirs à travers l'espace européen, à ce jour près d'un million d'étudiants ont bénéficié de ce programme ;
- élever le niveau éducatif de la formation et d'apprentissage avec comme objectif 2010 de permettre à 85% des jeunes âgés de 22 ans d'accomplir des études de niveau secondaire et supérieur.

Par ailleurs, le processus de Bologne s'est engagé également dans la voie qui consiste à créer un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010, avec une convergence et une comparabilité des qualifications dans l'enseignement supérieur et où les pays européens ont décidé d'harmoniser leurs cursus de formation et d'adapter un système de diplômes communs.

L'évolution favorable qui traverse l'Europe dans ce domaine peut également bénéficier aux pays du Sud, sous forme de soutien aux actions entreprises. Dans ce cas, L'Algérie pourrait être appuyée pour la réalisation de son programme national de développement de l'économie fondée sur la connaissance et le savoir déjà engagé en partenariat avec la Banque Mondiale.

- **Au plan de la compétitivité des entreprises**

Dans une dynamique de compétitivité internationale, l'Union Européenne invite les organismes de recherche à gérer et à partager leur propriété intellectuelle pour favoriser les investissements et rendre les entreprises plus compétitives.

Des mesures ont été prises par les Etats membres de l'Union Européenne pour encourager le transfert et le partage de connaissance entre les organismes de recherches et les entreprises dans un souci de mise à niveau et de compétitivité face à la concurrence mondiale et à l'ouverture du marché.

Dans le domaine de la compétitivité internationale, l'Europe se fixe également comme objectif de rattraper les Etats-Unis en matière d'innovation, de recherche et de compétitivité de son économie. Elle réduit les écarts d'année en année grâce aux progrès réalisés par certains pays (Davos 2008-2009) notamment la Suisse, le Danemark, la Suède, l'Allemagne, la Finlande et les Pays Bas qui devancent les autres pays Européens et s'affirment comme les leaders mondiaux dans ce domaine à côté du Japon.

Eurostat affirme également que plus de 40% des entreprises européennes innovent activement avec les experts et les clients.

- **Au plan du développement humain**

Le dernier rapport des Nations Unis (PNUD) sur le développement humain a classé pour 2007-2008 les pays sur la base de l'indicateur de développement humain.

20 pays européens figurent dans le classement des 30 premiers pays de la liste des pays se caractérisant par un développement humain élevé.

Les pays du Maghreb : Tunisie (91) Algérie (104) Maroc (126) sont classés dans la liste des pays dont le développement humain est jugé moyen.

1.2. LES DEFIS ET LES PRIORITES DES PAYS DU SUD

La construction de la zone euro méditerranéenne ne peut se concevoir avec de tels écarts entre les pays de la rive nord et ceux de la rive sud dans les domaines de la recherche, de l'innovation et même au plan du développement humain. Tous les processus présents et à venir seront voués à l'échec s'il n'y a pas une volonté commune de réduire cette tendance, notamment par le recentrage du partenariat sur la dimension humaine.

En effet, dans sa conception actuelle, le processus de partenariat euro méditerranéen reste focalisé sur des préoccupations conjoncturelles, qui sont principalement la sécurisation de l'approvisionnement énergétique, l'endiguement du phénomène migratoire et la lutte contre le terrorisme.

Une telle conception du projet n'est pas porteuse de renouveau et encore moins de perspectives d'intégration. Pour qu'elle sorte de la fatalité du court terme, elle exige des pays du Sud de se fixer des objectifs ambitieux, notamment de :

- bâtir une économie basée sur la connaissance et d'élaborer des politiques qui encouragent la recherche et l'innovation ;
- se fixer des objectifs de performance en vue de réduire les écarts ;
- s'ouvrir sur les savoirs et la connaissance et de se mettre en situation de recevoir les flux de connaissance.

Cette perspective engage pleinement la responsabilité des pays du Sud qui devront initier des réformes profondes afin de se hisser au niveau des exigences d'un projet qui requiert :

- la mise en place d'une politique audacieuse ;
- la réforme et la modernisation des institutions de base ;
- l'adaptation et la mise à niveau des programmes de formation et de recherche ;
- la valorisation de la ressource humaine et la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

1.3. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'APPUI DES PAYS DU NORD

Cette dynamique nouvelle, porteuse d'espoir et annonciatrice d'une nouvelle ère dans les relations euro méditerranéennes, requiert de la part des pays de la rive Nord une plus grande implication dans l'accompagnement et le transfert des connaissances dans le cadre d'une coopération rénovée, recentrée sur les enjeux d'avenir et particulièrement sur la dimension humaine.

Ce nouvel engagement reposerait dans sa première étape sur des actions à court terme de soutien et d'appui, notamment :

- l'intégration graduelle des institutions de recherche du Sud dans les programmes européens ;

- le lancement de projets pilotes capables de créer un effet d'entraînement ;
- l'appui à la mise à niveau des institutions de base (formation, recherche,...)
- l'encouragement de rencontres entre experts des deux rives et leur mise en réseau ;
- l'amplification et la diversification des échanges scientifiques et techniques ;
- le partage et l'amélioration du transfert de connaissances ;
- l'appui à la mise en œuvre d'un programme d'actions de valorisation des connaissances et des savoirs dans les pays de la rive sud à l'horizon 2020.

Au vu de l'écart qui caractérise l'état de développement entre les deux rives, les actions proposées, à court terme, seront insuffisantes, à elles seules, à réduire les déséquilibres, si elles ne sont pas intégrées dans le socle qui soutient l'Union pour la Méditerranée et si elles ne sont pas élargies et adaptées aux multiples axes qui vont donner corps à un partenariat visant le co développement.

II- PISTES DE REFLEXIONS ET D' ACTIONS DE PARTENARIAT ENVISAGEABLES DANS LE CADRE DE L'UPM

Pour enrichir et soutenir la démarche de l'UPM et consolider la plateforme d'actions du co-développement, à moyen et longs termes, le partenariat euro méditerranéen nécessite dans cette phase de relance et de refondation du partenariat, une volonté politique partagée, affichée et affirmée. Cette volonté serait et visible à travers plusieurs axes :

- **Au plan stratégique**, en vue d'enraciner la volonté de prendre en charge la question du transfert de connaissance et de savoirs et de l'implémenter dans toutes les programmes, à travers notamment :
 - l'intégration, au cœur du nouveau partenariat euro méditerranéen, du principe de transfert des connaissances et de la valorisation de la ressource humaine ;
 - la reformulation commune et consensuelle des priorités et des choix stratégiques ;
 - la définition d'une politique euroméditerranéenne orientée vers la valorisation des savoirs et le partage des connaissances avec comme objectif une mise à niveau de cette ressource humaine à l'horizon 2020 ;
 - l'élaboration d'un audit global des potentialités et capacités existantes en vue de leur renforcement et de leur mise à niveau ;
 - la sensibilisation et la mobilisation des différents acteurs à travers des débats et des rencontres.
- **Au plan de la promotion de la recherche/développement**, action qui conditionne l'accès à la société de l'information et à l'économie fondée sur la connaissance. Le partenariat doit tendre à :
 - la création d'un espace euro méditerranéen de la recherche en vue l'épanouissement et de la libération des potentialités existantes et de la facilitation de la circulation des connaissances au niveau régional,
 - l'élaboration d'une charte euro méditerranéenne de la recherche et de l'innovation,
 - la mise en réseau des institutions et des centres d'innovation et de recherche par le biais de conventions, de partenariat et de parrainage des projets à portée régionale et d'ouverture sur le monde des entreprises.
- **Au plan institutionnel**, il est important de mettre en place des institutions aptes à dynamiser, mettre en oeuvre et évaluer les actions et les programmes. A cet effet, il est nécessaire d'encourager :
 - la création d'un institut euro méditerranéen consacré à la promotion des savoirs et de la recherche et qui constituera le cadre privilégié pour le développement et la promotion du partenariat dans ce domaine ;
 - la création d'un observatoire euro méditerranéen des savoirs et de la connaissance qui serait chargé du suivi et de l'évaluation des programmes et des actions engagés et de l'évaluation des progrès accomplis dans ce cadre ;

- la mise en place, au niveau des instances de l'UPM, d'un conseil euro méditerranéen chargé de l'innovation, des connaissances et de la recherche ;
- la création de centres d'excellence sur l'innovation et la recherche qui peuvent constituer le noyau dur et le cadre idéal pour assurer des partenariats durables entre les centres et avec les entreprises et permettre l'émergence de compétences.
- **Au plan du financement**, les actions doivent soutenir la recherche et l'émulation, à travers :
 - la création d'un fonds commun euro méditerranéen pour financer les meilleurs projets intégrés au niveau de la zone euro méditerranéenne tout en liant ce soutien aux résultats et aux performances.
 - la nécessité d'inviter les différents Etats à initier des programmes de recherche et à consacrer une partie de leurs ressources au financement du fonds commun.
- **Au plan de l'appui aux programmes**, il s'agira d'identifier des programmes phares et de les soutenir par des partenariats durables, basés sur une dynamique favorisant le transfert et le partage des savoirs dans le cadre d'une plus grande mobilité des différents acteurs. Ces programmes phares pourraient être liés à des thématiques telles que :
 - éducation / formation pour tous
 - recherche / développement / innovation
 - rapprochement des universités
 - économie fondée sur la connaissance
 - développement et introduction des TIC
 - compétitivité des entreprises
 - développement des services publics
 - environnement et développement durable
 - soutien aux activités stratégique agriculture eau
 - développement des activités de pointe, énergie renouvelable, spatiale, nucléaire civil
 - développement et soutien aux programmes linguistiques.
- **Au plan de la mobilité de la ressource humaine qualifiée**

L'Union Européenne s'emploie à attirer les émigrants hautement qualifiés des pays de Sud, afin de combler le déficit en terme de démographie, de main d'œuvre et de compétences à travers le programme de la Haye, approuvé par le Conseil Européen en 2004 et ce, à l'instar des Etats Unis et du Canada, de faire face aux défis de la croissance et aux effets de la mondialisation.

Cependant, le désir d'atteindre par tous les moyens le niveau des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie qui prennent la part du lion en terme d'immigrants hautement qualifiés avec un taux de 55% de main d'œuvre spécialisée et qualifiée contre 5% seulement pour l'Europe, risque d'aggraver la situation actuelle des pays du Sud par l'élargissement de la fracture sociale et la fuite des cerveaux, ce qui ne

manquera pas d'induire un amenuisement important des compétences et de creuser davantage les écarts et les déséquilibres entre les deux rives.

Pour cela, l'Union Européenne doit réfléchir à d'autres formules pour affirmer et consolider sa position d'acteur mondial en matière d'innovation en encourageant des partenariats durables avec les acteurs dans les deux sens et en assurant une plus grande mobilité des compétences à l'intérieur de l'espace euro méditerranéen.

Par ailleurs, la responsabilité des pays du Sud est également engagée et partagée notamment par la création des conditions de stabilité, de travail et de recherche nécessaires à l'émergence de compétences nationales et de promotion des échanges et de partenariat. De même que les pays du Sud devront favoriser davantage et en priorité la mise en réseau et l'intégration des compétences nationales résidentes à l'étranger autour des programmes de développement, de recherche et d'innovation.

En conclusion, notre plaidoyer interpelle l'ensemble des parties prenantes dans ce processus sur l'urgence d'une refondation du modèle de coopération euro méditerranéen autour de la valorisation de la ressource humaine comme élément déterminant pour une insertion, avantageuse pour les pays des deux rives, dans l'économie mondiale et dans la société de l'information.